

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

CELLULE INFRASTRUCTURES

**PROJET DE REHABILITATION DES VOIRIES DE
LA VILLE DE KINSHASA (PHASE 2)**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE POSTE
D' INGENIEUR CHEF DE PROJET AU SEIN DE LA CELLULE
INFRASTRUCTURES**

Septembre 2023

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un prêt de la Banque Arabe de Développement Économique en Afrique (BADEA) à hauteur de \$50.00 millions pour la mise en œuvre du projet de réhabilitation de la voirie de la ville de Kinshasa (Phase II). Ce projet est cofinancé par le Fonds Saoudiens pour le Développement (FSD) et du Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDEA) dont les montants seront déterminés ultérieurement, ainsi qu'une contrepartie du Gouvernement de la République Démocratique du Congo à d'un montants de \$5.64 millions.

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme prioritaire pour la reconstruction et la modernisation des infrastructures de base ainsi que l'amélioration des conditions sociales de la population urbaine.

Il vise la réalisation des principaux objectifs suivants :

- Désenclaver les quartiers populaires et pauvres et assurer la liaison directe entre les différentes communes de la ville de Kinshasa.
- Rendre viable la circulation des biens et des personnes en toute saison.
- Améliorer les conditions de drainage des eaux pluviales et ménagères et contribuer à l'assainissement de la ville.
- Décongestionner les artères principales de la Ville et améliorer les conditions de trafic en général.
- Contribuer au développement socio-économique de la ville et ses communes par la réduction du coût d'exploitation des véhicules et du temps du parcours.

Le projet de réhabilitation de la voirie de Kinshasa (Phase II) s'articule autour de 4 composantes ci-après :

a) **Composante 1 : Travaux de Génie Civil**

Elle comprend (i) la construction, la réhabilitation et le bitumage de 14 artères d'une longueur totale de 35,80 Km, (ii) le traitement de l'érosion du site de Kindele et la reconstruction de la section de la route de Kimwenza endommagée (1 km) et (iii) la construction d'un pont sur la rivière N'djili de 60 à 80 ml de portée et 10 mètres de largeur ;

b) **Composante 2 : Service de Consultant**

Elle comprend l'élaboration des études d'APD, des études Environnementales et sociales et du DAO ainsi que le Contrôle et Surveillance des travaux ;

c) **Composante 3 : Appui à l'Unité d'Exécution du Projet au sein de la Cellule Infrastructures**

d) **Composante 4 : Appui à l'Office des Voiries et Drainage**

Elle comprend l'acquisition de matériels et d'engins destinés à l'entretien de la voirie et des ouvrages d'assainissement ;

e) **Composante 5 : Expropriation**

Elle comprend l'indemnisation des biens immobiliers touchés par l'emprise des artères ainsi que le frais de gestion et de coordination des opérations par l'Unité d'Exécution du Projet

f) **Composante 6 : Atelier de démarrage et évaluation à mi-parcours ;**

g) **Composante 7 : Audit des comptes**

1.1 Description du projet

Le Projet de bitumage des voiries de la ville de Kinshasa dont l'étude de faisabilité a été réalisée en 2012, porte sur les activités techniques suivantes :

- études techniques (Avant-Projet Détaillé et Dossiers d'Appel d'Offres) et environnementales (y compris le Plan d'Actions de Réinstallation) pour les 14 artères, érosion de Kindele et pont sur la rivière N'djili ;
- travaux de génie civil suivants :
 - réhabilitation de 5 artères de 16,8 Km sur les 35,8 Km prévus ;
 - traitement du site érosif de Kindele et la reconstruction de la section de la route de Kimwenza endommagée et ;
 - construction d'un pont de 60 à 80 ml sur la rivière N'djili se raccordant avec l'avenue SEP-Congo.

Les quatorze (14) artères sont définies ci-après :

N°	Nom de l'artère	Tronçon-Section	Longueur (m)	Largeur (m)
1	SEP CONGO	Relie le Boulevard Lumumba à l'avenue Congo-Japon au niveau de la 15 ^{ème} Rue	6 200.00	9.00
2	BIRMANIE	Relie l'avenue de Victoire à l'avenue Manifeste	5 000.00	9.00
3	LUYEYE	Relie l'avenue Birmanie à l'avenue de Libération	1 000.00	6.00
4	MATEBA – N'GUNGU	Relie l'avenue ByPass à l'avenue de l'Université	2 000.00	7.00
5	FIDAMI – ITIMBIRI	Relie l'avenue Gungu à l'avenue Kianza	1 300.00	7.00
6	FRIGO	Relie l'avenue Kianza à l'avenue Mombele	1 200.00	9.00

N°	Nom de l'artère	Tronçon-Section	Longueur (m)	Largeur (m)
7	MOPULU	Relie l'avenue Frigo à l'avenue Université	600.00	4.00
8	KAHEMBA	Relie l'avenue Frigo à l'avenue Université	600.00	4.00
9	DIBAYA - RIGHINI	Relie l'avenue Université à l'avenue Bypass	1 600.00	7.00
10	BOUCLE BIKORO	Dessert la RN1 au niveau de l'UPN	4 700.00	7.00
11	LOKELE	Relie la bretelle de Gare Centrale à l'avenue Kabinda	2 500.00	7.00
12	ITAGA	Relie l'avenue de Libération à l'avenue Kabambare	4 500.00	7.00
13	PLATEAU	Relie le boulevard 30 juin à l'avenue Dima	3 000.00	9.00
14	Prolongement de l'avenue CROIX ROUGE	Raccorde l'avenue Croix-Rouge jusqu'à l'avenue Itaga	1 600.00	7.00

Les principaux travaux à effectuer dans le cadre du présent projet comprendront :

- Les travaux préliminaires et préparatoires comprenant le dégagement de l'emprise, le décapage, la démolition des ouvrages existants et le déplacement et rétablissement des réseaux ;
- Les travaux de terrassements généraux ;
- Les travaux de drainage et d'assainissement ;
- Les travaux de reconstruction de la chaussée et ses dépendances ;
- Les travaux d'éclairage et de signalisation routière ;
- Les travaux de traitement du site érosif de Kindele et ;
- Les travaux de construction du pont de 60 à 80 ml de portée sur la N'djili.

2 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

a) L'Agence d'exécution du projet est la Cellule Infrastructures (CI) du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP). Créée par Arrêté Ministériel n° CAB/TPI/024/MN/FK03/2004 du 077 octobre 2004, la Cellule Infrastructures a une mission générale d'appui institutionnelle au MITP, notamment de Maître d'Ouvrage Délégué des projets sur financements internationaux. En ce qui concerne le projet de réhabilitation de la voirie de la ville de Kinshasa (Phase 2), il est créé au sein de la Cellule Infrastructures, une unité d'exécution du projet (UEP) composée d'un Coordonnateur du projet, assisté par une équipe composée de deux ingénieurs techniciens, d'un Spécialiste en Passation des Marchés, d'un Spécialiste Socio-environnementaliste, d'un administratif, d'une secrétaire et d'un chauffeur.

b) La Cellule Infrastructures est chargée des tâches spécifiques suivantes :

- Maîtrise d'Ouvrage Déléguée représentant le MITP, Maître d'ouvrage, pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets d'infrastructures :
 - suivi des marchés et des maîtres d'œuvre, ainsi que des activités de programmation et d'exécution ;
 - gestion administrative et financière des projets ;
 - montage technique, financier et institutionnel des projets ;
- conception, mise en œuvre et suivi des programmes de renforcement des capacités du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP), et des entreprises publiques et organismes sous tutelle (ODR, OVD, BEAU, BTC) ; coordination de l'assistance technique, des actions de formation, de l'appui logistique et mise en œuvre d'études ponctuelles ;
- contribution à la définition de stratégies sectorielles à moyen et long terme ;
- reconstruction d'un fonds documentaire technique sur l'ensemble des études dans le domaine des routes, voiries et autres projets d'infrastructures réalisés en République Démocratique du Congo ;
- interface avec les bailleurs bilatéraux et multilatéraux ;
- maintien du cadre de résultats
- processus monitoring & évaluation générale du projet

c) La Cellule Infrastructures comprend en son sein :

➤ trois (3) sections opérationnelles ci-après :

- Routes ;
- Voiries ;
- Administration et Finances.

☐ Quatre (4) unités :

- Environnement et social ;
- Passation des Marchés ;
- Audit interne ;
- Géomatique et Numérique.

3 MISSION DE L'EXPERT

3.1 Objectif de la mission

Le Chef de Projet travaillera sous la supervision du Coordonnateur de la Cellule Infrastructures et sera chargé du suivi de la mise en œuvre du projet de bitumage de la voirie de la ville de Kinshasa (Phase 2).

3.2 Attribution et tâches

Spécifiquement, le Chef de Projet exécutera les tâches principales ci-dessous :

- Assurer la gestion au quotidien de toutes les activités du Projet ;
- Superviser le processus d'élaboration du Plan de Travail et du Budget Annuel (PTBA) et en assurer la mise en œuvre effective ;
- Suivre l'exécution de l'ensemble des activités des travaux en relation avec tous les intervenants ;
- Superviser les prestations exécutées par les différents Consultants recrutés ;
- Garantir la mise en œuvre des activités en conformité avec les procédures de la BADEA ;
- Superviser les interventions des partenaires gouvernementaux au projet : Office de Voiries et Drainage, etc. ;
- Préparer et participer à la revue périodique des activités du Projet conformément aux dispositions de l'Accord de Prêt ;
- Veiller à la transmission régulière à la BADEA et au MITPR de tous les documents exigés dans le cadre du projet et des informations relatives à sa mise en œuvre, aux progrès réalisés et aux difficultés rencontrées assorties des propositions correspondantes ;
- Participer à la préparation par la Cellule Infrastructures des documents trimestriels (**rapports** trimestriels d'avancement des travaux, commentaires techniques, rapports d'activités) nécessaires pour l'appréciation de la performance de la Cellule Infrastructures ;
- Assurer le suivi de mise en œuvre et du respect des mesures Environnementales et Sociales sur les sites d'exécution du projet ;
- Assurer la préparation et le bon déroulement des missions de supervision de la BADEA ;
- Assurer le suivi de l'exécution des engagements assortis des plans d'actions des missions de supervision de la BADEA ;

- Participer aux séances de travail convoquées par la CI, le MITP ou d'autres bailleurs de fonds susceptibles d'apporter les idées nouvelles pour le bon déroulement des projets ;
- Veiller au calendrier de décaissement du Projet ;
- Proposer le cas échéant toutes les mesures qui permettent soit d'anticiper les problèmes qui pourraient subvenir soit de les solutionner dès leur survenance ;
- Fournir en cas d'audit, d'évaluation ou de mission de supervision tous les éléments d'information que requièrent ces missions ;
- Participer aux réceptions provisoires et définitives des travaux exécutés.

En plus des activités citées ci-dessus, le Chef de projet pourra se faire confier d'autres tâches au sein de la Cellule Infrastructures liées à la mise en œuvre des projets.

3.3 Rapports à produire par l'Expert

Le Chef de Projet produira les rapports suivants :

- Les rapports d'avancement trimestriel de ses activités dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre considéré. Il contribuera de ce fait à l'élaboration du rapport d'activités trimestriel de sa section ;
- Les rapports annuels de ses activités dans les 45 jours qui suivent l'année concernée ;
- Le rapport d'achèvement de sa mission.

4 CALENDRIER ET DUREE DE LA MISSION

Le démarrage de la mission est prévu pour le 1^{er} novembre 2023 pour une durée de 12 (douze) mois, renouvelable après une évaluation des prestations du Consultant jugée satisfaisante par la Coordination de la Cellule Infrastructures. Le contrat sera soumis à une période probatoire de 6 (six) mois.

5 LIEU DE LA MISSION

La mission est prévue à la Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics à Kinshasa en République Démocratique du Congo. Des missions ponctuelles sont prévues sur le site du projet.

6 PROFIL DE L'EXPERT

Le Chef de projet est un Ingénieur disposant des compétences suivantes :

- Ingénieur en Génie civil ou des Travaux Publics de niveau universitaire (bac + 5) ;
- Expérience de dix (10) ans au minimum dans le secteur des infrastructures urbaines ou routières et d'ouvrages d'arts (Ponts et dalots) ;
- Expérience aux postes de direction (management) dans une entreprise publique et/ou privée ;
- Expérience dans la gestion et/ou le suivi d'au moins deux (2) projets de voiries urbaines ;
- Expérience dans les activités suivantes au cours des sept (7) dernières années :

- Avoir au moins deux (2) expériences dans l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offres pour la réalisation des travaux des voiries urbaines, d'ouvrages d'arts (ponts, dalots, etc.) et d'assainissement ou routiers ;
- Avoir participé à au moins deux (2) expériences d'analyse des propositions techniques des travaux des voiries urbaines ou routiers dans le cadre de contractualisation des firmes;
- Avoir participé à au moins deux (2) expériences d'analyse des offres des travaux des voiries urbaines ou routiers, dans le cadre de contractualisation des Entreprises privées ;
- Avoir au moins une expérience avérée pour la contractualisation des voiries urbaines d'un linéaire d'au moins 50 Km ou plusieurs expériences de gestion des travaux de réhabilitation d'un linéaire cumulé de 50 Km ;
- Maîtrise des logiciels informatiques standards (MS Office) est un atout ;
- Parler et écrire parfaitement le français est aussi un atout.

7. INTRANT FOURNIS PAR LE CLIENT

La Cellule Infrastructures, à travers l'UEP, fournira au Contractuel :

- Les documents des projets, les études et autres documents à caractères technique, économique et financier en rapport avec la mission ;
- Les autorisations administratives nécessaires à l'exécution convenable de la mission ;
- Le bureau et les équipements de travail (Ordinateur, imprimante, mobilier de bureau, frais de communication...);
- Moyen logistique pour les déplacements de supervision sur le Chantier (Vehicule).